

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DASCO 55G Subventions (10.280 euros) et conventions avec deux associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2512-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention signée le 1er septembre 2016 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet Educatif Territorial Parisien ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose l'attribution de subventions à deux associations pour des projets d'animation et la signature des conventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.280 euros est attribuée à l'Association CAUE de PARIS (N°31222 - 2018-08423), dont le siège social est situé 7-9 rue Agrippa d'Aubigné (4e).

Article 2 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'Association LE BAL (N°15948 - 2018-08414), dont le siège social est situé 6 impasse de la Défense (18e).

Article 3 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer une convention d'objectif, dont le modèle est joint en annexe, avec chaque organisme auquel une subvention est attribuée.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant total de 10.280 euros, sera imputée au budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018, au chapitre 65, rubrique 288, nature 65748-D.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO